

Finale Nationale Open/2 DNd3 22-23

29 & 30 avril 2023

Cette épreuve se déroulera avec écran – 4 séances de 22 donnes
Séance 1 : samedi à 13h00 – Séance 2 samedi à 16h15
Séance 3 : dimanche à 10h00 - Séance 4 : dimanche à 13h30 fin vers 16h45

Les 11 premières paires sont qualifiées pour la DNO/2 division 2.

Centre de compétition : FFB – 20 quai Carnot – 92210 Saint-Cloud

Arbitre : Patrick CHALARD

Système et conventions autorisés : cette compétition est classée en catégorie 3 (voir ci-après)

Les systèmes SHA et les Conventions Inhabituelles sont interdits.

Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin.

Demande d'arbitrage et erreur de saisie dans les Bridgemates

Le délai pour une demande d'arbitrage est de 30 minutes après la publication des résultats de la séance concernée à l'exception de la dernière séance pour laquelle ce délai est réduit à 10 minutes. Le délai pour rectifier une erreur de saisie dans les Bridgemates est de 48H maximum, la limite étant 10 minutes après la publication des résultats de la dernière séance. Pour vérifier vos scores, vous pouvez consulter les Bridgemates ou demander l'impression de votre feuille de route à l'arbitre.

Droits d'engagement : 40€ par paire – *paiement obligatoire par le biais de votre compte FFB – remboursement automatique en cas d'annulation au plus tard 48h avant le début de la compétition (ou si cas de force majeure). Dans les 48H précédant l'épreuve, toute paire qui n'aura pas réglé ses droits d'engagement sera désinscrite.*

8 jours avant le début de l'épreuve, toutes les paires qualifiées sont en principe enregistrées. Il appartient aux joueurs de vérifier sur le site que leur paire est inscrite et, en cas de problème, de contacter le comité. Aucune réclamation ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

La liste des participants peut être consultée dans votre espace licencié : (choisir:000000FFB)
<https://licencie.ffbridge.fr/#/competitions-dashboard/federal>

Indemnisation : Les joueurs ayant disputé l'épreuve dans un comité de province et dont le chef-lieu du département de résidence fiscale est situé à plus de 100 km de Paris, sont indemnisés sur la base du tarif forfaitaire FFB. Voir barème ci-dessous.

Les indemnités sont désormais versées sur le compte FFB des joueurs le lendemain de la compétition. Ces derniers peuvent utiliser leur compte pour payer les compétitions ou faire un virement du solde de leur compte FFB vers leur compte bancaire.

Courriel: competitions@ffbridge.fr

Informations pratiques : <https://www.ffbridge.fr/informations-pratiques>